



MAIRIE DE CORGENGOUX

2 Grande Rue

21250 Corgengoux

Tél. 03 80 26 61 29

maire@corgengoux.fr

secretariat@corgengoux.fr

Maire / Pierre Brouant / 06 74 53 41 52

1^{er} Adjoint / Michel Perdrier / 06 87 09 37 80

2^{ème} Adjoint / Nathalie Dumont / 06 80 91 73 21

3^{ème} Adjoint / Denis Martini / 06 07 39 30 93

Permanences : Mardi de 10h00 à 12h00 / **Mercredi** de 17h00 à 19h00

INFORMATIONS MUNICIPALES

20 FÉVRIER 2025

DÉCOUVREZ LES ACTUS DE VOTRE VILLAGE EN DIRECT !

Suivez le guide pour **télécharger simplement l'application**
et recevoir vos infos en temps réel



 **Informations**

 **Alertes**

 **Évènements**



1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

4 Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Disponible également
sur ordinateur ou tablette

Encore plus simple,
scannez pour
télécharger l'appli !



**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBS**

Rappel

CNI / Passeports - Informations

Les demandes de cartes d'identités et les passeports ne sont plus délivrés à la Mairie de CORGENGOUX.

La procédure est la suivante :

- préremplir une demande en ligne via www.service-public.fr
- rubrique « papiers citoyenneté »
- prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station d'enregistrement (Beaune, Meursault, Nuits-Saint-Georges, Chagny, Verdun-sur-le-Doubs, Chagny,...)

Prochain passage du bibliobus

Le Mardi 13 Mai 2025 à 9 h 30 à la mairie

Afin de procéder à l'échange de livres déposés dans de bonnes conditions, merci de prévoir le retour d'un maximum de livres à la date du passage.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

Etaient présents : Pierre BROUANT, Michel PERDRIER, Sylviane LAUQUIN, Nathalie DUMONT, Marcel JUNG, Denis MARTINI, Aurélien GEVREY, Séverine GAUTIER et Dominique ROUILLON.
Etaient absentes excusées : Gaëlle HURTER et Marie-Paule GAROT (pouvoir à Pierre BROUANT).

→ 1. DÉLIBÉRATION

« Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RAPPELLE les travaux suivants pour un montant total de 20 060.60 € HT :
- * réhabilitation d'un pont « lieudit le Rau » (SAS SIMON TP) pour un montant de 15 426 € HT
- * création local technique (AMS CONSTRUCTIONS) pour un montant de 2 240.00 € HT
- * changement d'un poteau incendie (VEOLIA EAU) pour un montant de 2 294.60 € HT
- SOLLICITE le fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre des communes à faibles ressources pour un montant de 10 000 € ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

→ 2. DÉLIBÉRATION

« Demande de subvention – Travaux de réfection d'une portion de la rue de l'Eglise »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les travaux de réfection d'une portion de la « Rue de l'Eglise » pour un montant de 7 092.00 € HT ;
- SOLLICITE le Concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet Voirie 2025 ;
- PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la Commune ;
- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie départementale ;
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

→ 3. DÉLIBÉRATION

« Adhésion à l'Agence Technique Ingénierie Côte d'Or le Département (ICO) »

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure

(cf. plaquette descriptive des missions et tarifs + services numériques proposés à partir du 1er janvier 2024).

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 100 € par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2025.
- autorise le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

→ 4. DÉLIBÉRATION

« Zone d'accélération des énergies renouvelables »

Vu la précédente délibération n°2024-26 en date du 16 Octobre 2024,

La population a été consultée du 29 Octobre au 13 Novembre 2024 en mairie.

Quelques personnes ont pris part à la discussion en se rendant en mairie auprès de M. le Maire.

L'ensemble des personnes sont favorables avec les propositions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE les zones d'accélération des énergies renouvelables de la Communes listées dans la présente délibération, à savoir :

- Bâtiments de la Mairie (Parcelle A 519) et de l'école (parcelle A 474)
- Parking de l'école (Parcelle A 474)
- Parcelle ZH 61
- Parcelle ZE 76

→ 5. DÉLIBÉRATION

« Subvention – Solidarité avec la population de Mayotte »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CORGENGOUX tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de CORGENGOUX contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300 € à la Protection civile.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

→ 6. PREPARATION DU BUDGET

M. le Maire présente divers devis, afin de savoir si le Conseil est favorable à budgétiser ses montants :

- Remplacement tables et chaises de la salle des fêtes : 3 458.43 € HT, soit 4 150.12 € TTC

- Achat corbeilles et bancs : 898.00 € HT, soit 1 077.60 € TTC

- Achat débroussailleuse : 791.67 € HT, soit 950 € TTC (Husqvarna)

900.00 € HT, soit 1 080.00 € TTC (Stihl)

890.67 € HT, soit 1 068.80 € TTC (Stihl avec option)

- Achat et installation d'une caméra aux Gravières ou location. Le Conseil estime que le devis est trop élevé pour l'installation d'une simple caméra et éventuellement risquer à cause du vandalisme.

Tous ces montants seront validés ou non lors du vote du budget.

M. le Maire présente également l'adhésion au CAUE pour 2025 ; le Conseil valide le renouvellement pour un montant de 77 €.

M. le Maire propose également l'adhésion à l'application PANNEAU POCKET afin d'informer plus directement et facilement les habitants. Le montant de l'adhésion est de 180 €. Le Conseil valide et autorise M. le Maire à faire le nécessaire pour l'abonnement.

→ 7. DÉLIBÉRATION

« Validation des devis concernant les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie/Salle des Fêtes »

M. le Maire informe le Conseil qu'il a consulté plusieurs entreprises concernant les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie/Salle des Fêtes, à savoir :

- SARL ACQUATHERM, BLOIS, SARL DLPC, CLIMATS NUITS -> pour le lot CHAUFFAGE

- COTE D'OR ISOLATION, QUALIDECOR, MENUISERIE TERRAND -> pour le lot MENUISERIE/VOLET

- SARL BERSOT -> pour le lot VENTILATION et TRAVAUX ELECTRICITE

- SARL LAUQUIN -> pour le lot MACONNERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE les devis suivants concernant chaque lot :

Lot	Entreprise	Montant HT
CHAUFFAGE	SARL AQUATHERM	30 337.00 €
MENUISERIE VOLET	QUALIDECOR	44 670.69 €
VENTILATION + élec	SARL BERSOT	10 602.62 €
MACONNERIE	SARL LAUQUIN	12 571.00 €

Suite aux travaux de rénovation énergétique de l'école, installation d'une PAC, remplacement des fenêtres, isolation, et après une année complète, nous pouvons chiffrer le montant des économies réalisées .

2022 Factures d'énergie : 9484,73€

2023 travaux en cours

2024 Factures d'énergie : 5076,56€

L'économie réalisée est de 46 %

COMMUNICATION

M. le Maire présente un projet d'aménagement des allées et la création du réseau d'eaux pluviales et d'eau potable pour le cimetière. Il demande au Conseil de réfléchir à celui-ci, à savoir à quel type de revêtement choisir pour garder un aspect minéral et sur le volet paysager.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lors du Conseil Municipal, il a été évoqué la cérémonie des Vœux sur l'attitude de plusieurs personnes par manque de respect envers les conseillers municipaux et les invités présents dans la salle.

Nathalie DUMONT :

- informe le Conseil que l'entreprise EIFFAGE va intervenir le Jeudi 13 Février pour faire le trou et le socle du mât de l'éclairage public solaire installé à l'arrêt de bus de Grosbois. Le mât sera installé courant mi-mars.

- demande au Conseil si on demande un renouvellement de devis à Thomas SIFFRE pour l'entretien paysager de la Commune. Le Conseil valide.

Michel PERDRIER rappelle au Conseil qu'il faudra prévoir d'abattre les peupliers vers l'abribus à Grosbois. Un devis sera demandé à l'entreprise DURAND.